



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 085-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.130

Déposée le : 06.05.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.06.2021

N° d'ACE : 1177/2021 du 20 octobre 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Réhabilitation de l'ancien foyer d'éducation de Prêles afin de pallier le manque de places pour jeunes délinquants en milieu fermé en Suisse romande ?

Au mois de février 2016, la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne a annoncé la fermeture pour la fin de la même année du Foyer d'éducation de Prêles, cela en raison de la nette sous-occupation structurelle de cet établissement de 70 places destinées à des mineurs condamnés à des peines privatives de liberté. Simultanément, la Direction de la police et des affaires militaires du canton a fait part de son intention de réaffecter le site en centre pour l'hébergement de requérants d'asile et de personnes en détention administrative. En 2019, le Grand Conseil bernois a enterré ce projet.

Suite au veto opposé par le Grand Conseil au projet du Conseil-exécutif de réaffectation de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles en centre pour requérants d'asile déboutés, la question de l'utilisation des bâtiments de Châtillon reste ouverte.

Le 28 avril 2021, le journal de 19 h 30 de la RTS a consacré un long sujet à la question brûlante du placement des jeunes délinquants en milieu fermé en Suisse romande. Actuellement, il existe un seul centre de détention en milieu fermé pour jeunes délinquants en Suisse francophone. Il s'agit du centre de Pramont, en Valais, centre pour lequel pas moins de 30 jeunes sont sur liste d'attente. Le manque de places en milieu fermé semble appelé à s'aggraver si l'on considère l'augmentation de la délinquance juvénile constatée au cours des dernières années. A titre d'exemple, on peut citer les tribunaux pour mineurs dans le canton de Berne, qui ont enregistré une hausse des cas de 23 pour cent en 2020. Le même reportage de la RTS pour le 19 h 30 conclut en évoquant un projet du canton de Berne portant sur la création de 22 places pour jeunes délinquants et de quatre places pour jeunes femmes. La réalisation de ce projet par le canton de Berne serait prévue pour 2024.

Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif est prié de donner les renseignements suivants sur l'affaire exposée ci-dessus :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il commencé à élaborer un projet visant la réouverture de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles pour pallier le manque de places en milieu fermé pour les jeunes délinquants en Suisse romande notamment ?
2. Si oui à la question 1, quel est le degré d'avancement de ce projet ?
3. Si oui à la question 1, cela écarte-t-il définitivement d'autres pistes pour la réaffectation de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles ?
4. Si oui à la question 1, à combien sont estimés les investissements financiers nécessaires à la réouverture de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles ?
5. Si oui à la question 1, le Conseil-exécutif a-t-il pris contact avec la commune de Plateau de Diesse ?
6. Si oui à la question 1, le Conseil-exécutif a-t-il obtenu des garanties de plusieurs cantons romands qu'ils enverront leurs jeunes délinquants à Prêles à long terme ?
7. Existe-t-il d'autres options à l'étude en Suisse romande pour le placement en milieu fermé des jeunes délinquants violents ?

Motivation de l'urgence : l'urgence semble justifiée afin de connaître les éventuelles démarches entreprises par le canton de Berne pour réouvrir le Foyer d'éducation de Prêles, projet qui, le cas échéant, pourrait entrer en contradiction avec d'autres pistes actuellement en cours d'étude pour la réaffectation des bâtiments de Châtillon.

Réponse du Conseil-exécutif

Depuis la fermeture du foyer d'éducation de Prêles, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) étudie de manière approfondie les possibilités de réaffectation de ce bien immobilier. En attendant qu'une décision définitive soit prise, la volonté est de trouver des possibilités d'utilisation temporaires. Ainsi, le Foyer scolaire d'Erlach a provisoirement pris possession des bâtiments d'habitation du hameau de Châtillon pendant les travaux de réfection du bâtiment d'Erlach. Les bâtiments d'habitation de La Praye sont réservés par la Direction de la sécurité (DSE) pour loger des requérants d'asile atteints du coronavirus. Il est dans l'intérêt du canton de trouver rapidement une solution pérenne pour l'ancien foyer d'éducation de Prêles. Différentes options sont actuellement en cours d'examen.

Il faut également tenir compte des particularités des bâtiments pour en assurer l'utilisation à long terme. Ceux-ci ont été conçus comme un foyer d'éducation ; une nouvelle affectation entraînerait des travaux de transformation coûteux et de grande envergure. Plusieurs options sont actuellement examinées de manière approfondie. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, le canton étudie par exemple la possibilité d'utiliser le site de Prêles pour réaliser la nouvelle prison régionale et l'établissement pénitentiaire de la région Jura bernois-Seeland. L'OIC évalue également avec l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) s'il serait utile de créer des places de détention administrative supplémentaires à Prêles. Le transfert de la ville de Moutier dans le canton du Jura et l'abandon corrélé de la prison régionale de Moutier offrent également des possibilités d'utilisation. Les personnes qui y sont détenues en attente d'un renvoi ou d'une expulsion pourraient être placées à Prêles. Des discussions sont également en cours concernant le placement de jeunes délinquants de Suisse romande au foyer de Prêles.

Afin que le bien immobilier puisse être loué à des tiers de manière conforme, il est nécessaire d'en adapter l'affectation dans le plan de zones. L'OIC a pris contact avec les organes cantonaux compétents et les communes de Plateau de Diesse et de Nods afin d'étendre l'affectation du foyer dans le cadre des révisions des plans d'aménagement local.

Le Conseil-exécutif se prononce comme suit sur les différentes questions posées :

1. Le Concordat latin évalue actuellement si l'ancien foyer d'éducation de Prêles se prêterait au placement de jeunes délinquants romands. Le canton de Berne et le Concordat latin ont ouvert des discussions à ce propos.
2. Dans un premier temps, le Concordat latin vérifie la viabilité générale du foyer de Prêles et les surfaces qui pourraient éventuellement être louées.
3. Non. Le cas échéant, le Concordat latin ne louerait qu'une partie des bâtiments/surfaces ; le canton de Berne estime que d'autres utilisations sont possibles et souhaitables.
4. Il est pour l'instant impossible de déterminer si le canton de Berne devra faire face à des dépenses ni quel en serait le montant.
5. Oui. Le canton de Berne a pris contact avec les communes de Plateau de Diesse et de Nods en ce qui concerne la nouvelle affectation du site.
6. De premiers contacts ont eu lieu avec le Concordat latin. Les négociations spécifiques concernant une éventuelle location ne seront à l'ordre du jour qu'après le dépôt d'une demande officielle.
7. Le canton de Berne n'a pas connaissance de la situation relative au placement de jeunes délinquants en Suisse romande.

Destinataires

- Grand Conseil